



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2020

DELIBERATION N° :
DCM_200626_019

OBJET : FISAC – tranche 2, rénovation des unités marchandes - Prolongation de l'arrêté de subvention Dhaled Mamode (M. Dhaled Mamode)

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

03 JUIL. 2020

Nombre des conseillers en exercice : **39**

Présents	38
Procuration	1
Votants	39
Abstention	0

L'an deux mille vingt , le vingt six juin à 17h15, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au gymnase Henri Ganofsky – rue du centre nautique 97480 Saint-Joseph, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; K/BIDI Emeline ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; AUDIT Clency ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; HUET Jocelyn ; GEORGET Marilyne ; LEICHNIG Stéphanie ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; LEBON Louis Jeannot ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie

Absents – Représentés

NASSER Haïfa représentée par LEBON Louis Jeannot

Absents

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame MUSSARD Rose-Andrée, 2ème adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire

L'Élu Délégué
Lucette COURTOIS





Séance du 26 juin 2020

DÉLIBÉRATION N° : DCM_200626_019

OBJET :

FISAC – tranche 2, rénovation des unités marchandes - Prolongation de l'arrêté de subvention Dhaled Mamode (M. Dhaled Mamode)

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Dans le cadre de l'action « Rénovation des unités marchandes » du programme FISAC, le conseil municipal a, par délibération n° 20190606_13 du 6 juin 2019, approuvé l'attribution d'une subvention de 40 000,00 € à l'enseigne Dhaled Mamode (Dhaled Mamode). L'arrêté de subvention y afférent a été notifié le 13 juillet 2019.

Pour rappel, conformément aux dispositions du règlement FISAC, le commerçant dispose d'un délai de 6 mois pour réaliser les travaux et de deux mois supplémentaires pour fournir les pièces justificatives.

Or, il s'avère que monsieur DHALED a rencontré quelques difficultés indépendantes de sa volonté pour réaliser les travaux dans les délais impartis :

- épidémie de COVID-19 et mesures de confinement associées.

En effet, le commerçant a commandé des fournitures en Chine. L'épidémie, déclarée en novembre 2019, a conduit à bloquer l'acheminement du container. Et les mesures de confinement depuis la mi-mars ont encore plus retardé la réception de leur commande.

Aussi, afin d'accompagner au mieux le commerçant dans sa démarche de rénovation, il est proposé de prolonger l'arrêté de subvention jusqu'au terme de la convention FISAC, soit le 26 août 2020.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver la prolongation de l'arrêté de subvention de Dhaled Mamode (Dhaled Mamode) jusqu'au terme de la convention FISAC soit le 26 août 2020 ;
- d'autoriser le Maire à signer l'arrêté de prolongation y afférent ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°20190606_13 du 6 juin 2019,

Vu l'arrêté n°305-2019 du 10 juillet 2019 portant attribution d'une subvention à la rénovation des commerces à l'enseigne Dhaled Mamode au titre de l'action « Rénovation des unités marchandes » de la seconde tranche du FISAC,

Vu la note explicative de synthèse n°19,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 38

Représentés : 1

Pour : 39

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}.- **APPROUVE** la prolongation de l'arrêté de subvention de Dhaled Mamode (Dhaled Mamode) jusqu'au terme de la convention FISAC soit le 26 août 2020.

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à signer l'arrêté de prolongation y afférent ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire
par transmission en Préfecture le :
Et publication ou notification
Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

L'Élu Déléguée

Luette COURTOIS
